Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

<u>SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la so-ciété/l'entreprise</u>

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale SureFit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées perti-

Auxiliaires pour la technique dentaire

nentes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise HPdent GmbH

Erwin-Dietrich-Straße 5 78244 Gottmadingen +49 7731 38 11 044 +49 7731 31 97 123 info@hpdent.com

Service responsable HPdent GmbH | Erwin–Dietrich–Strasse 5 | 78244 Gottmadingen |

+49 7731 38 11 044 | +49 7731 31 97 123 | kontakt@hp-dent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Heures d'ouverture : +49 7731 38 11 11 044 Heures d'ouverture :

Lun - jeu de 08:30 à 17:30 / vendredi de 08:30 à 16:00.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance F

Flam. Liq. 2; H225

(CE) N° 1272/2008

Skin Irrit. 3

Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Valeurs H





1S02

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version : 1.4 /fr Date d'impression : 23.08.2019

Valeurs P

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-celles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235: Tenir au frais.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage/) antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/va-peurs/aérosols.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264: Se laver Les deux mains soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331: NE PAS faire vomir.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P340: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378: En cas d'incendie: utiliser voir le chapitre 5 pour l'extinction.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
butanone; éthylméthyl-	No. CAS : 78-93-3 NoCE : 201-159-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	env. 50.0 – 74.0 pds %
cétone	NoIndex : 606-002-00-3	H319 3101 3E 3, H330	/0
Titane (dioxyde de)	No. CAS : 13463-67-7		env. 10.0 – 25.0 pds
	NoCE: 236-675-5		%
1,2,4-triméthylbenzène	No. CAS: 95-63-6 NoCE: 202-436-9 NoIndex: 601-043-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	env. 1.0 – 10.0 pds %
Solvent naphtha (petro-	No. CAS : 64742-95-6	Acute Tox. 1; H304	env. 1.0 – 10.0 pds %
leum), light arom., not	NoCE : 265-199-0		
classified as carcinogenic			
(H350) and not classified			
as mutagenic (H340) and			
not classified as toxic for			
reproduction (H361fd)			
2-[[1-[[(2,3-Dihy-	No. CAS : 31837-42-0 NoCE : 250-830-4		env. 1.0 – 10.0 pds %
dro-2-oxo-1H-ben-			
zimidazol-5-yl)ami-			
no]carbonyl]-2-oxopro-			
pyl]azo]benzoic acid			
29H,31H-Phtha-	No. CAS : 147-14-8 NoCE : 205-685-1		env. 1.0 - 10.0 pds %
locyanina-			
to(2-)-N29,N30,N31,N32			
copper			
Triméthylbenzène (tous isomères)	No. CAS : 25551-13-7 NoCE : 247-099-9	Flam. Liq. 2;H225, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin	env. 1.0 – 10.0 pds %
,	N. CAC 1200 27 1	Irrit. 2;H315	10 100 100
Fer (trioxyde de)	No. CAS : 1309-37-1 NoCE : 215-168-2		env. 1.0 - 10.0 pds %
acétate de 2-mé-	No. CAS : 108-65-6 NoCE : 203-603-9	Flam. Liq. 3; H226	env. 1.0 – 10.0 pds %
thoxy-1-méthyléthyle	NoIndex: 607-195-00-7		
C.I. Pigment Reg 170	No. CAS : 2786-76-7		env. 1.0 - 10.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais

lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version : 1.4 /fr Date d'impression : 23.08.2019

En cas d'inhalation Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la

maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter

un médecin.

En cas de contact avec la peau Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements

souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment

avec d'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiate-

ment à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamolo-

giste.

En cas d'ingestion Consulter un médecin.. En cas de perte de conscience, ne rien admi-

nistrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un mé-

decin. Provoquer un vomissement si la victime est consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Inhalation/Ingestion: Les vapeurs ou le brouillard de solvant peuvent causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements, l'in-coordination, la stupeur, l'irritation du nez, de la gorge et des poumons. Irritation du tube digestif. Troubles du système nerveux (fatique, somnolence, étourdissements)

Peau/yeux : Brûlures, larmoiements, rougeurs et gonflements des yeux, lésions cornéennes transitoires, dessèchement et gerçures de la peau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Peut causer des larmoiements, des picotements, des rougeurs, des irritations et des brûlures.

EN CAS D'INHALATION: Irritant pour les voies respiratoires. La respiration prolongée ou répétée de concentrations de vapeurs très élevées provoque de l'euphorie, de l'excitation et des étourdissements, des maux de tête, des nausées et des vomissements, des douleurs abdominales, de la fatigue et une faiblesse musculaire. L'aspiration dans les poumons peut causer le SNC (système nerveux central) et l'aspiration subséquente dans les poumons peut causer un #dème pulmonaire et une dépression de pneumonie chimique. Une surexposition chronique à des concentrations élevées peut entraîner une dépression du SNC.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation modérée à grave, y compris des démangeaisons et des rougeurs de la peau, un dégraissage et/ou une dermatite. Ce produit peut également être absorbé par la peau et produire des symptômes du SNC. Une seule exposition prolongée ne risque pas d'entraîner l'absorption du produit par la peau en quantités nocives.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Irritation des yeux, irritation des voies respiratoires, dessèchement et

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version : 1.4 /fr Date d'impression : 23.08.2019

gerçures de la peau, étourdissements, fatigue, maux de tête, perte de conscience ou asphyxie. Les effets chroniques de l'ingestion et de l'aspiration subséquente dans les poumons peuvent causer la formation de pneumocèle (cavité pulmonaire) et une dysfonction pulmonaire chronique. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut avoir des effets néfastes sur la santé, comme l'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation modérée à grave, y compris des démangeaisons et des rougeurs de la peau, un dégraissage et/ou une dermatite. Ce produit peut également être absorbé par la peau et produire des symptômes du SNC. Une seule exposition prolongée ne risque pas d'entraîner l'absorption du produit par la peau en quantités nocives.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

monoxyde de carbone

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir au frais.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage// antidéflagrant.

Utiliser des outils pare-étincelle.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aé-rosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Pour petite bouteille : Étouffer avec de l'eau, une couverture mouillée ou une serviette.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression: 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

> Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux cou-

Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Recueillir le produit répandu. Eloigner toute source d'ignition. Evacuer

les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Eloigner toute source d'ignition.

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Mettre tous les récipients à la terre pendant la décantation. Nettoyer régulièrement le goulot de la bouteille pour enlever les dépôts de résine (nettoyer l'intérieur du bouchon) pour assurer une bonne étanchéité. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Si nécessaire, ajouter du diluant pour obtenir la bonne épaisseur de matériau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Manipuler les contenants avec soin pour éviter les dommages et les

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants

déversements.

Indications concernant les stockages en commun

Consignes d'entreposage

puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Limiter l'entreposage des matières inflammables aux endroits approuvés. Entreposer les bouteilles à l'abri de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues du brûleur bunsen ou de la fournaise. Garder les contenants hermétiquement fermés. Éviter d'entreposer près des

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

acides et des solvants chlorés. Température de stockage : 60° C/140° F min. Les contenants peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides.

Les contenants vides contiennent des résidus.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

butanone; éthylméthylcétone

Allemagne							
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source		
200	600	1(1)	*1) *2)	01/06	TRGS 900		

^{*1):} Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

^{*2):} AGW_DE_H:RHP\$ Un risque d'effets tératogènes ne doit pas craindre lorsque la limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (BGW).

Allemagne						
Allemagne	Paramètre		Date de prélè- vement d'échan- tillons	Date d'émission	Source	
2 mg/l	2-Butanon	U	b	05/2015 DFG	TRGS 903	

Europe					
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Date d'émission	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm		
600	200	900	300	2000/39	DIRECTIVE
					2009/161/UE

Danemark						
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source			
50	145	EH	Bekendtgørelse om æn-			
			dring af bekendtgørelse om			
			grænseværdier for			

Norvège					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source			
75 220		Veiledning om administrative normer			
		for forurensning i arbeidsatmosfæ			

Suède							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Date d'émission	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
50	150	300	900	2015	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ-		



Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019

Version: 1.4 /fr

RORENINGAR 2011:18

Finlande						
Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Date d'émission	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3					
100	300	Peau	2005	HTTP-arvot 2012:5		
				HAITALLISIKSI TUNNE-		
				TUT PITOISUUDET		

Pologne						
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source				
450	900	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY				
		I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16				
		czerw				

Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Résorbtion de IŽépi- derme / sensilibi- sateur	Source
MAK	100	295	200	590	30(Miw)	4x	Н	Stoffliste (MAK- Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse							
	Valeur à long terme / mg/ m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/ m3	Notations	Toxicité cri- tique	Source	
200	590	200	590	H B SSC	SN VRS	SUVA Suisse 2017	

Etats-Unis (ACGIH)						
Valeur limite à courte	Valeur de longue durée	Base	Source			
terme						
300 ppm	200 ppm		ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008			

Espagne							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
200	600	300	900	VLB, VLI	Límites de expo- sición profesional para Agentes Quí-		
					micos 2014		

France				



Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
200	600	300	900	Risque de pénétration percutanée.	84	14	2007	Valeurs li- mites d'ex- position professio- nelle aux agents chi- miques en

Belgique							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source			
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
200	600	300	900	Liste de valeurs li- mites d'expositions professionnelle aux agents			

Pays-Bas							
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Résorbtion de lŽépi-	Source				
m3	mg/m3	derme / sensilibisateur					
590	900	Н	Lijst met wettelijke grens-				
			waarden 2011				

Grande-Bretagne							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
200	600	300	899	Peut être absorbé par la peau.	EH40/2005 Work- place exposure li- mits (2011)		

République tchèque							
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Notent	Source				
m3	mg/m3						
600	900	1	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne				
			12.prosince 2007 keterym				
			se stanovi podmýnky oc				

L'Irlande							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
200	600	300	900	Sk, IOELV	Code of Prac- tice for the Sa- fety Health and Welfare at Work (2011)		

Hongrie				
Valeur à long	Valeur à court	Notent	Remarque	Source
terme / mg/m3	terme / mg/m3			



600	900	b, i	II.1. EU1	25/2000. (IX. 30.)
				EüM-SzCsM együttes
				rendelet a munkahe- lyek kémiai b

Estonie			,	
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	
600	200	900	300	Töökeskkonna keemi-
				liste ohutegurite piir-
				normid 11.10.2007 nr
				223 (RT

Slovénie							
Valeur à long	Valeur à long		Remarque	Source			
terme / mg/m3	terme / ppm	fond					
600	200	1,5	BAT, EU	77			

Malte				
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	
600	200	900	300	National Occupational
				Exposure Limits Malta
				2003

Luxembourg								
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source				
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm					
600	200	900	300	Règlement grand- ducal du 31 octobre 2008 modifiant le rè- glement grand				

Lituanie				
Valeur à court	Valeur à court	Valeur à long	Valeur à long	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	
600	200	900	300	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
590	885	81

La Lettonie				
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	
600	200	900	300	78

La Roumanie							
Valeur à long Valeur à court Valeur à court Source							
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm				
600	200	900	300	79			



Date de révision: 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr Date d'impression: 23.08.2019

		Date de prélèvement d'échantillons	Source
J 3.	la méthyl éthyl cétone de méthyle dans l'urine	End of shift	79

Grèce				
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	
600	200	900	300	80

Titane (dioxyde de)

Danemark								
Valeur / mg./m3 Remarque Source								
6	calculé comme Ti	Bekendtgørelse om ændring af be- kendtgørelse om grænseværdier for						

Norvège	
Valeur / mg./m3	Source
5	Veiledning om administrative normer for forurensning i
	arbeidsatmosfæ

Suède							
Valeur à long	Date d'émission	Notent	Remarque	Source			
terme / mg/m3							
5	1990	poussières totales	*1)	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18			

^{*1):} Avec les poussières de la teneur en poussière signifie que dans la norme suédoise EN 481, atmosphères en milieu de travail définis? Taille définition de fraction pour la mesure des particules en suspension, numéro 1, 1993, paragraphe 2.3, et a des caractéristiques d'échantillonnage visées au paragraphe 5. 1

Autriche								
Domaine de vali- Valeur à long Valeur à court Durée Fréquence par Source								
dité	terme / mg/m3	terme / mg/m3		équipe				
MAK	5	10	60(Miw)	2x	Stoffliste (MAK-			
					Werte und TRK-			
					Werte 2012)			

Suisse				
Valeur à long	Notations	Toxicité critique	Remarque	Source
terme / mg/m3				
3 a	SSC	VRI	(voir 1.8.2)	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source



10 mg/m³	' 3	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Va- lues for Chemical Subs-
			tances 2008

Espagne	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
10	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos
	2014

France				
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	FT n°	Date d'émission	Source
10	en Ti	291	1987	Valeurs limites d'ex- position professio- nelle aux agents chi- miques en

Belgique	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
10	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux
	agents

Grande-Bretagne				
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source		
10	alvéolaire (global)	EH40/2005 Workplace exposure li- mits (2011)		
4	alvéolaire (respirable)	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)		

L'Irlande				
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source		
10	total inhalable dust	Code of Practice for the Safety Health		
		and Welfare at Work (2011)		
4	respirable dust	Code of Practice for the Safety Health		
		and Welfare at Work (2011)		

Estonie	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
5	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid
	11.10.2007 nr 223 (RT

Slovénie	
Notent	Source
Y	UMCO

Lituanie	
Valeur à court terme / mg/m3	Source
5	36

Bulgarie	



Remplace la version du : 23.08.2019 Date de révision: 23.08.2019 Version: 1.4 /fr Date d'impression: 23.08.2019

Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
10	респирабилен прах	81

Grèce				
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source		
10	εισπν.	80		
5	αναπν.	80		

1,2,4-triméthylbenzène

Allemagne						
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source	
20	100	2(II)	*1)	01/06	TRGS 900	
			AGW_DE_Y:RHP\$, - ,		

^{*1):} Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Europe					
Valeur à long terme / mg/	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source		
m3					
100	20	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE		

Danemark					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source		
20	100		Bekendtgørelse om æn- dring af bekendtgørelse om grænseværdier for		

Suède						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Date d'émission	Source	
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3			
20	100	35	170	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ- RORENINGAR 2011:18	

Finlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Date d'émission	Source		
	m3				
20	100	1998	HTTP-arvot 2012:5 HAI-		
			TALLISIKSI TUNNETUT PI-		
			TOISUUDET		

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme /	Valeur à long terme /	Valeur à court	Valeur à court	Durée	Fréquence par équipe	Source
ranare	ppm	mg/m3	terme / ppm			pai equipe	
				m3			
MAK	20	100	30	150	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte



Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019

Version: 1.4 /fr

			und TRK-	
			Werte 2012)	

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Notent	Source		
	m3				
20	100	VLI	Límites de exposición pro-		
			fesional para Agentes Quí-		
			micos 2014		

France								
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/ m3		terme / mg/ m3	IMP	Date d'émis- sion	Source		
20	100	50	250	84	2007	Valeurs limites d'exposition professionelle aux agents chi- miques en		

Pays-Bas					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source			
100	200	Lijst met wettelijke grenswaarden			
		2011			

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Notent	Source
m3	mg/m3		
100	250	1	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne
			12.prosince 2007 keterym
			se stanovi podmýnky oc

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Remarque	Source
	m3		
20	100		Code of Practice for the Sa- fety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie			
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source	
100		25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM	
		együttes rendelet a munkahelyek ké-	
		miai b	

Estonie			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source	
100	20	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite	
		piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT	

Slovénie	



Date de révision: 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Date d'impression: 23.08.2019

Valeur à long terme / mg/ m3	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
100	20	EU	77

Malte		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	National Occupational Exposure Li-
		mits Malta 2003

Luxembourg			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source	
100	20	Règlement grand-ducal du 31 octobre	
		2008 modifiant le règlement grand	

Lituanie		
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
100	20	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	81

La Lettonie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	78

La Roumanie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
125	25	80

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper

La Lettonie	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
5	78

Triméthylbenzène (tous isomères)

Danemark					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source			
25	120	Bekendtgørelse om ændring af be- kendtgørelse om grænseværdier for			

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source



Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019

Version: 1.4 /fr

20	100	Veiledning om administrative normer
		for forurensning i arbeidsatmosfæ

Suède						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Date d'émission	Source	
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3			
20	100	35	170	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ- RORENINGAR 2011:18	

Finlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Date d'émission	Source
	m3		
20	100	1998	HTTP-arvot 2012:5 HAI-
			TALLISIKSI TUNNETUT PI-
			TOISUUDET

Pologne					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source			
100	170	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY			
		I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16			
		czerw			

Autriche							
	Valeur à	Valeur à	Valeur		Durée	Fréquence	Source
validité	long terme /	long terme /	à court	à court		par équipe	
	ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
				m3			
MAK	20	100	30	150	15(Miw)	4x	Stoffliste
							(MAK-Werte
							und TRK-
							Werte 2012)

Suisse						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notations	Toxicité cri-	Source
terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/		tique	
	m3		m3			
20	100	40	200	SSC	SNC Asthme	SUVA Suisse
					Sang	2017

Etats-Unis (ACGIH)				
Valeur de longue durée	Base	Source		
25 ppm	Irritation, CNS, blood	ACGIH Threshold Limit Values for		
		Chemical Substances 2008		

Belgique					
	long terme / ppm	Valeu			
sitions	100 Liste de valeurs limites d'	20			
	professionnelle aux agen				
-	professionnelle aux agen				

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

Grande-Bretagne		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
25	125	EH40/2005 Workplace exposure li-
		mits (2011)

L'Irlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Remarque	Source		
	m3				
20	100	Sk, IOELV	Code of Practice for the Sa-		
			fety Health and Welfare at		
			Work (2011)		

Estonie						
Valeur à long terme / mg/	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source			
m3						
100	20	\$PHRASE:mkm7000;TSU_et_7	ፕፅ ሮ ዘቂ ዌል§Ნnna keemiliste			
		\$	ohutegurite piirnormid			
			11.10.2007 nr 223 (RT			

Lituanie					
Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Notent	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm				
100	20	*1)	KM	36	

^{*1):} Le même RD, exprimée en phtalates m3 / mg utilisés avec cette norme, pas sur RD.

Fer (trioxyde de)

Danemark						
Valeur / mg./m3	Remarque	Source				
3,5		Bekendtgørelse om ændring af be-				
		kendtgørelse om grænseværdier				
		for				

Norvège		
Valeur / mg./m3	Notent	Source
3	(calculé comme Fe)	Veiledning om administrative normer
		for forurensning i arbeidsatmosfæ

Suède						
Valeur à long	Date d'émission	Notent	Remarque	Source		
terme / mg/m3						
3,5	1978	Fraction respirable.en Fe	*1)	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18		

^{*1):} Avec les poussières de la teneur en poussière signifie que dans la norme suédoise EN 481, atmosphères en milieu de travail définis? Taille définition de fraction pour la mesure des particules en suspension, numéro 1, 1993, paragraphe 2.3, et a des caractéristiques d'échantillonnage visées au paragraphe 5. 1

Finlande		
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source



5	fumées Fe	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PITOISUUDET
---	-----------	---

Pologne						
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Notent	Source			
m3	mg/m3					
5	10	fraction inhalablecalculé	ROZPORZADZENIE MINISTRA			
		comme Fe	PRACY I POLITYKI SPOLECZ-			
			NEJ1) z dnia 16 czerw			
2,5	5	Fraction respirable.calculé	ROZPORZADZENIE MINISTRA			
		comme Fe	PRACY I POLITYKI SPOLECZ-			
			NEJ1) z dnia 16 czerw			

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/ m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK		10		20	60(Miw)	2x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK- Werte 2012)
MAK	5		10		60(Miw)	2x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK- Werte 2012)

Suisse						
Valeur à long terme / mg/	Toxicité critique	Remarque	Source			
m3						
3 a	Fibpulm, Poumons	(voir 1.8.2)	SUVA Suisse 2017			

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
5 mg/m³	Pneumoconiosis	Not classifiable as a Human	ACGIH Threshold Limit Va-
		Carcinogen Respirable frac-	lues for Chemical Subs-
		tion	tances 2008

Espagne		
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
5	· ·	Límites de exposición profesional pa- ra Agentes Químicos 2014

France		
Valeur à long terme / mg/m3	Date d'émission	Source
10	1987	Valeurs limites d'exposition profes-
		sionelle aux agents chimiques en

Belgique			
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source	
5	fraction alvéolaire	Liste de valeurs limites d'expositions	
		professionnelle aux agents	



Grande-Bretagne			
Valeur à long terme / mg/ Valeur à court terme / Remarque Source			
m3	mg/m3		
5	10	(en Fe) , fumées	EH40/2005 Workplace ex-
			posure limits (2011)

L'Irlande			
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Notent	Source
m3	mg/m3		
5	10	fume as Fe	Code of Practice for the Sa-
			fety Health and Welfare at
			Work (2011)

Hongrie		
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
6	Fraction respirable.	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM
		együttes rendelet a munkahelyek ké-
		miai b

Estonie			
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source	
3,5	*1)	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite	
		piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT	

^{*1):} poussière fine, exprimé en Fe La poussière fine est la poussière qui atteint la partie du poumon

Slovénie	
Source	
UMCO	

Lituanie		
Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
3,5	kaip Fe alveolinū frakcija	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
5	en Fe	81

La Roumanie			
Valeur à long terme / mg/ Valeur à court terme / Remarque Source			
m3	mg/m3		
5	10	fumées, poudre	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Allemagne	



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr Date d'impression: 23.08.2019

Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
50	270	1(1)	*1) AGW_DE_Y:RHP\$	01/06	TRGS 900

^{*1):} Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Europe						
	_		Valeur à court	Notent	Date d'émis-	Source
. 5.	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm		sion	
m3		m3				
275	50	550	100	Peau	2000/39	DIRECTIVE
						2009/161/UE

Danemark				
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source	
50	275		Bekendtgørelse om æn- dring af bekendtgørelse om grænseværdier for	

Norvège					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source		
50	270	Н	Veiledning om administra- tive normer for forurensning i arbeidsatmosfæ		

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/ m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/ m3	Date d'émis- sion	Notent	Source
50	275	100	550	2015	Н	HYGIENISKA GRÄNSVÄR- DEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ- RORENINGAR 2011:18

Finlande						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source	
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3			
50	270	100	550	Peau	HTTP-arvot	
					2012:5 HAI-	
					TALLISIKSI TUN-	
					NETUT PITOISUU-	
					DET	

Pologne					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source			
260	520	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY			
		I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16			
		czerw			



Autriche								
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Résorbtion de lŽépi- derme / sensilibi- sateur	Source
MAK	50	275	100	550	5(Mow)	8x	Н	Stoffliste (MAK- Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse						
	_		Valeur à court terme / mg/ m3	Notations	Toxicité cri- tique	Source
50	275	50	275	SSC	VRS	SUVA Suisse 2017

États-Unis	
Valeur à long terme / ppm	Source
50	83

Espagne							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
50	275	100	550	transkutan, VLI	Límites de expo- sición profesional para Agentes Quí- micos 2014		

France							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/ m3	Remarque	FT n°	Date d'émission	Source
50	275	100	550	Risque de pénétration percutanée.	221	2007	Valeurs li- mites d'ex- position pro- fessionelle aux agents chimiques en

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
50	275	100	550	D	Liste de valeurs limites d'expo- sitions profes- sionnelle aux agents



Pays-Bas	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
550	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne Grande-Bretagne							
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source		
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3				
50	274	100	548	Peut être absorbé	EH40/2005 Work-		
				par la peau.	place exposure li-		
					mits (2011)		

République tchèque						
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Notent	Source			
m3	mg/m3					
270	550	D, I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne			
			12.prosince 2007 keterym			
			se stanovi podmýnky oc			

L'Irlande						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source	
terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3			
50	275	100	550	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)	

Hongrie						
Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme /	Remarque	Source			
m3	mg/m3					
275	550	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-			
			SzCsM együttes rendelet a			
			munkahelyek kémiai b			

Estonie						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm			
50	50	100	275	S	Töökeskkonna keemiliste ohu- tegurite piirnor- mid 11.10.2007 nr 223 (RT	

Slovénie				
Valeur à long	Valeur à long	Valeur Limite Pla-	Remarque	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	fond		
275	50	2	K, EU	77

Malte				
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Source
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm	

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision: 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Date d'impression: 23.08.2019

275 50 550 100 National Occupational **Exposure Limits Malta** 2003

Luxembourg						
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source	
275	50	550	100	Peau	Règlement grand- ducal du 31 oc- tobre 2008 modi- fiant le règlement grand	

Lituanie						
Valeur à court	Valeur à court	Valeur à long	Valeur à long	Notent	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm			
250	50	400	75	0	36	

Bulgarie						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm			
275	50	550	100	Peau	81	

La Lettonie						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Remarque	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm			
275	50	550	100	Āda	78	

La Roumanie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
275	50	550	100	Р	79

Grèce						
Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source	
terme / mg/m3	terme / ppm	terme / mg/m3	terme / ppm			
275	50	550	100	εισπν.	80	

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sur le lieu de travail sont dépassées, une

protection respiratoire approuvée pour cette tâche particulière doit

être portée.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Protection des yeux Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN

166.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les es-

paces fermés.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

Minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de

l'air pollué.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

Mesures d'ordre technique Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela

devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection

respiratoire appropriée doit être portée.

Autres données (chapitre 8.) Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleurs assorties (c.-à-d. jaune, bleu, rouge, rouge, diluant claire)

Odeur Acétates

Seuil d'odorat non déterminé pH (min) non déterminé

Point de fusion [°C] / Point de

congélation [°C]

-86 °C/-123 °F

Point d'ébullition [°C] 80 °C/176 °F

Point d'éclair [°C] -4 °C/25 °F (SFCC)

Vitesse d'évaporation $[kg/(s*m^2)] > 1$

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure 1 est.

Valeur limite supérieure 12 est.

Pression de vapeur [kPa] 20 °C/68 °F at 70 mmHg

Densité de vapeur >1

Densité [g/cm³] approx. 1

Hydrosolubilité [g/l] faiblement soluble

Coefficient de distribution (n-

octanol/eau) (log P O/W)

non déterminé

Désignation commerciale : SureFit

Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression: 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Température d'auto-inflamma-

516 °C/ 961 °F

bilité [°C]

Température de décomposition

non déterminé

[°C]

non déterminé Viscosité cinématique [mm²/s]

9.2 Autres informations

Autres données Aucune autre information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes nor-

males.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké

correctement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Maintenir

les récipients hermétiquement fermés en cas de non-utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Éviter le contact avec l'eau, les acides minéraux, les solvants chlorés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition danhydrogène

gereux CuO ZnO

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone						
Valeur	Espèce utilisée	Durée d'expo-	Remarque	Source		
	pour le test	sition				
2737	Rat	DL50	Toxicité aiguë	Verordnung (EG)		
			Catégorie 5	Nr. 1272/2008		
				des Europäi-		



schen Parla- ments und de Rat

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source
10000	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source
3400	Rat	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)					
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source	
6800	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid		
Remarque	Source	
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige	
	Selbsteinstufung und Fo	

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper					
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source	
2000	Rat	DL50	Toxicité aiguë, Catégorie 4	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat	

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr Date d'impression: 23.08.2019

Aucune donnée disponible

VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Fer (trioxyde de	2)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source
10000	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

acétate de 2-m	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Remarque	Source
8532	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Toxicité dermale [mg/kg]

Composants dangereux

butanone; éthyli	butanone; éthylméthylcétone			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
6480	Lapin	DL50	Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

Titane (dioxyde	de)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
10000	Lapin	DL50	Catégorie Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi– schen Parla– ments und des Rat

1,2,4-triméthylk	enzène			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source



3160	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo
------	-------	------	-------------------------------	--

	Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3400	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid		
Remarque	Source	
Aucune donnée disponible VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo		

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper		
Remarque Source		
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat	

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige
	Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
5000	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Remarque	Source



Remplace la version du : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019 Date d'impression: 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi-
	schen Parlaments und des Rat

LC50 Inhalation 4h pour les gaz [ppmV]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Titane (dioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

1,2,4-triméthylbenzène	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)		
Notent	Source	
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo	

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige
	Selbsteinstufung und Fo

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper		
Notent	Source	
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat	

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression: 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
4345	Rat	Catégorie non appli- cable	VwV wassergefähr- dende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteins- tufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

LC50 Inhalation 4h pour les vapeurs [mg/l]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Durée d'admi- nistration	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
32	CL50	Souris	non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

Titane (dioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

1,2,4-triméthylbenzène				
Valeur	Durée d'admi- nistration	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
18	CL50	Rat	Toxicité aiguë, Catégorie 4	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)			
Notent Source			
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige		
	Selbsteinstufung und Fo		

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid	
Notent	Source
Aucune donnée disponible VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo	

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper



Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi-
	schen Parlaments und des Rat

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige
	Selbsteinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

LC50 Inhalation 4h pour la poussière et la brume [mg/l]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Titane (dioxyde de)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
6,82	Rat	Catégorie non appli- cable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Eu- ropäischen Parla- ments und des Rat

1,2,4-triméthylbenzène	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)		
Notent	Source	
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige	
	Selbsteinstufung und Fo	

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid		
Notent	Source	
Aucune donnée disponible VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufig Selbsteinstufung und Fo		

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper		
Notent Source		
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat	

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Irritation primaire cutanée légèrement irritant Skin Irrit. 3
Irritation oculaire fortement irritant. Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/

Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3

kg]

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.)

Nota : Lorsqu'il n'existe pas de données DL50 spécifiques pour une toxine aiguë, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019
Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019
Date d'impression : 23.08.2019

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
400	Cyprinodon variega- tus	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Eu- ropäischen Parla- ments und des Rat

Titane (dioxyde	de)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de me- sure	Durée d'expo- sition	Source
1000	Fundulus hete- roclitus	CL50	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

1,2,4-triméthylk	penzène			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de me- sure	Durée d'expo- sition	Source
7,72	Tête de boule	CL50	96 h	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

	Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de me- sure	Durée d'expo- sition	Source	
9,22	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	96 h	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid		
Remarque	Source	
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo	

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper		
Remarque	Source	



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr Date d'impression: 23.08.2019

Aucune donnée disponible Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de me- sure	Durée d'expo- sition	Source
100	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	96 h	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Toxicité pour les daphnies [mg/l]

Composants dangereux

butanone; éthylméth	ylcétone		
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
520	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Eu- ropäischen Parla- ments und des Rat

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source
5,5	Daphnia ma- gna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

1,2,4-triméthyl	benzène			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source



3,60	Daphnia ma- gna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo
------	---	------	------	--

	Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
as mutagenic (H	340) and not classified	d as toxic for reprod	luction (H361fd)		
Valeur	Espèce utilisée	Durée d'expo-	Type de me-	Source	
	pour le test	sition	sure		
6,14	Daphnia ma- gna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic acid		
Remarque	Source	
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige	
	Selbsteinstufung und Fo	

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper			
Remarque Source			
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat		

Triméthylbenzè	Triméthylbenzène (tous isomères)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source	
5,60	Palaemonetes pugio	48 h	EC50	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	

Fer (trioxyde de)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-r	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source	
500	Daphnia ma- gna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	



Remplace la version du : 23.08.2019 Date d'impression : 23.08.2019 Date de révision : 23.08.2019 Version: 1.4 /fr

C.I. Pigment Reg 170	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

Toxicité pour les algues [mg/l] Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone					
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source		
500	Skeletonema costa- tum	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Eu- ropäischen Parla- ments und des Rat		

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source
5,83	Pseudokirchne- riella subcapita- ta	72 h	ErC50:	Verordnung (EG Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parla- ments und des Rat

1,2,4-triméthylbenzène	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

	Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'expo- sition	Type de me- sure	Source	
19	Selenastrum ca- pricornutum	72 h	ErC50:	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo	

2-[[1-[[(2,3-Dihydro-2-oxo-1H-benzimidazol- acid	-5-yl)amino]carbonyl]-2-oxopropyl]azo]benzoic
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper		
Remarque	Source	
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat	

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version : 1.4 /fr Date d'impression : 23.08.2019

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

Fer (trioxyde de)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige
	Selbsteinstufung und Fo

C.I. Pigment Reg 170	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de

répartition

Es gibt keine Daten über die Zubereitung selbst.

Elimination dans les stations

d'épuration

Aucune donnée disponible

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée disponible

Coefficient de bioconcentration

(BCF)

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environne-

ment

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante,

Toxique, Bioaccumulable)

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive

REACH annexe XIII.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019

Version : 1.4 /fr

Remplace la version du : 23.08.2019

Date d'impression : 23.08.2019

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

mination

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
Désignation du produit en	UN1993, Flammable li-		
anglais	quids, n. o. s., (Methyl		
	Ethyl Ketone), 3, II		
14.1 No ONU	UN1993	UN1993, Flammable li-	UN1993
		quids, n. o. s., (Methyl	
		Ethyl Ketone)	
14.3 Classe(s) de danger	3	IMDG-CODE-Class 3	3
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Déclencheur de danger	0: polluant non marine		
pour l'environnement			
14.2 Désignation officielle			Flammable liquids, n. o.
de transport de l'ONU			s., (Methyl Ethyl Ketone),

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément Non applicable

à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

WGK (Auto-classement) Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour

cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Modification par rapport à la Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées

dernière version d'un *.

Teneur en taux de H H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Désignation commerciale : SureFit



Date de révision : 23.08.2019 Remplace la version du : 23.08.2019 Version : 1.4 /fr Date d'impression : 23.08.2019

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable

Eye Irrit.: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition

unique STOT un.

Acute Tox.: Toxicité aiguë Skin Irrit.: Irritation cutanée

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.